

25 avril 2022

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Dans un [communiqué de presse](#), le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de la Santé ont informé que les mesures sanitaires complémentaires à respecter par les personnes, âgées de plus de 12 ans et 2 mois, entrant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg par voie aérienne ont été abrogées au 22 avril 2022. Cependant, il y a lieu de souligner que les [restrictions temporaires des déplacements non essentiels vers le Grand-Duché à l'attention des ressortissants de pays tiers](#) restent en vigueur jusqu'au 30 juin 2022. Ces restrictions s'appliquent à tous les déplacements à destination du Luxembourg, indépendamment du moyen de transport. Le communiqué de presse comprend, entre autres, également la [liste de pays tiers dont les résidents sont actuellement autorisés à entrer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg](#), y inclus pour les voyages non essentiels
- L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a publié une mise à jour de la publication intitulée « [Country Guidance: Afghanistan](#) » qui aide les autorités nationales à décider qui remplit les conditions pour bénéficier d'une protection internationale. Cette publication reflète une position commune de l'UE+ sur les besoins de protection internationale et est mise à jour pour tenir compte des informations récentes sur la situation en Afghanistan. De manière globale, elle vise à limiter les pratiques divergentes lors de l'examen des demandes d'asile introduites par les Afghans.

## Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de la dernière note de synthèse de l'EMN intitulée « [Attracting and retaining international researchers](#) » qui met en évidence les moyens adoptés par les États membres de l'UE pour renforcer l'attractivité pour les chercheurs internationaux, ainsi que les principaux défis et bonnes pratiques en matière d'admission et de maintien de ces derniers.

## Chiffre de la semaine: 11

La croissance de la population, quasi exclusivement due aux phénomènes migratoires, se répercute au niveau local. Au 1er janvier 2022, 11 communes ont un taux d'étrangers supérieur à 50%, alors qu'en 2011, il n'y en avait que 5. Luxembourg-Ville compte la part d'étrangers le plus important avec 70,6%, devant Strassen 61% et Esch-sur-Alzette 56,7%. La commune de Nommern enregistre le taux de résidents étrangers le plus faible avec 19,7%.

Source: STATEC, CTIE

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [ralph.petry@uni.lu](mailto:ralph.petry@uni.lu)**

### Nous contacter :

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)